



Bruxelles, jeudi 12 mars 2020

**STRICTEMENT CONFIDENTIEL**

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
PROCÈS VERBAL DU COLLÈGE RÉUNI  
DU JEUDI 12 MARS 2020**

---

Etaient Présents :

**Monsieur Rudi VERVOORT**

Président du Collège Réuni compétent pour la coordination de la politique du Collège Réuni

**Monsieur Alain MARON**

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

**Madame Elke VAN DEN BRANDT**

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

**Monsieur Bernard CLERFAYT**

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

**Monsieur Sven GATZ**

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

**Monsieur Eric MERCENIER**

Directeur de Cabinet du Président du Collège réuni

1 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 05 mars 2020.  
(COCOM-RV-0.6933)

Décision:

Accord.

2 Communication à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune des décisions du Collège Réuni du 05 mars 2020  
(COCOM-RV-0.6934)

Décision:

Accord.

Le Collège Réuni prend acte des décisions communiquées à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune.

La présente décision est de notification immédiate.

3 Validation des nouveaux membres intégrant le comité scientifique par le Collège réuni dans le cadre du suivi du projet : « Mise en place d'un modèle intégré d'aide et de soins de proximité visant le maintien à domicile des personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale »  
(COCOM-AM-EV-48.6931)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve la nouvelle composition du Comité scientifique dans le cadre du suivi des projets « Mise en place d'un modèle intégré d'aide et de soins de proximité visant le maintien à domicile des personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale »;
- Délègue à ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, de valider toute modification future de la composition du Comité scientifique au nom du Collège réuni de la Commission communautaire commune.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

4 Avant-projet d'ordonnance relative à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (COCOM-AM-EV-48.6932)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve, en première lecture, l'avant-projet d'ordonnance relative à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées ;
- charge les membres en charge de l'Action sociale et de la Santé de soumettre le présent avant-projet d'ordonnance pour avis au Conseil d'État sur base de l'art. 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État, communiqué dans les trente jours.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l'Action sociale et de la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

5 Désignation d'un avocat afin de défendre les intérêts de la Cocom dans le cadre d'un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat à l'encontre d'une décision du Collège réuni portant désignation d'un directeur chef de service A4 mandataire au sein d'Iriscare (COCOM-SG-BC-49.6930)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Désigne le cabinet d'avocats Xirius (Leurquin et associés) pour défendre les intérêts de la Cocom dans le cadre du recours en annulation auprès du Conseil d'Etat d'une décision du Collège réuni portant désignation d'un directeur chef de service A4 mandataire au sein d'Iriscare, sur la base de la bonne connaissance du sujet d'une procédure de recours précédente pour laquelle le cabinet Xirius a été désigné par le CR le 21 mars 2019.
- Donne délégation au fonctionnaire dirigeant des SCR pour les étapes liées à l'exécution de cette désignation.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Fonction publique, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER